

canadienne. Hélas, trop souvent hélas, ce fait essentiel a été oublié.

Dans le discours du trône de lundi dernier, on a souvent rappelé comment le gouvernement était convaincu qu'un renouveau s'imposait dans nos relations avec les provinces. Il est temps de réconcilier des divergences persistantes. Il est temps d'œuvrer ensemble dans une véritable atmosphère de collaboration, de confiance et de respect. Bref, c'est le temps d'un nouveau départ. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la présente mesure était devenue un symbole d'affrontement entre les provinces et le gouvernement central. Voilà pourquoi notre gouvernement a voulu s'en occuper sans tarder.

Vous ayant exposé les raisons d'être de ce projet de loi, permettez-moi de vous parler de ses modalités et les députés verront, s'ils l'ont lu, que le projet de loi C-2 est bref et sans détour. Permettez-moi aussi de vous rappeler brièvement les antécédents de la Société des paris sportifs et de Loto Canada qui, une fois la loi adoptée, seront de l'histoire ancienne.

Tous les députés s'en souviennent sans doute, le gouvernement fédéral avait créé Loto Canada pour aider à payer les coûts des Jeux olympiques de Montréal en 1976. Je me souviens qu'en 1972 le premier comité dont j'ai fait partie après mon élection était le comité permanent des prévisions budgétaires en général. J'ignorais tout des activités de ce comité. Et le premier projet de loi que nous avons eu à examiner était celui qui créait la loterie olympique. C'était aussi la loi qui allait autoriser le gouvernement à frapper des pièces de monnaie pour aider à payer le coût des Jeux olympiques de Montréal.

Nous avons vu défiler différents témoins devant le comité. Quand nous leur demandions comment la loi aiderait à payer les coûts, on nous assurait toujours que les budgets seraient respectés, qu'il n'y aurait pas de déficit. Le maire de Montréal était venu témoigner et nous avait alors entretenus de certains moyens qu'il croyait pouvoir utiliser. Naturellement, tout cela est resté lettre morte. Et cela également passera à l'histoire.

On nous avait affirmé que la loi créant Loto Canada était une mesure temporaire conçue dans un but déterminé. La période de temps prévue devait suffire à rembourser la ville de Montréal. Tel était son premier objectif. Il n'était nullement question que le gouvernement fédéral profite des besoins créés par la tenue des Jeux olympiques pour proposer une taxe volontaire. Cependant, les faits devaient prouver que le gouvernement fédéral ayant ainsi accès à une nouvelle source de recettes, se garda bien de s'en départir.

Je me souviens en avoir discuté avec le ministre des Postes. Je lui disais qu'il faudrait peut-être être franc avec les Canadiens et leur dire que la cause olympique, l'organisation et la tenue des Jeux étaient un événement intéressant tous les Canadiens, qu'ils aient lieu à Montréal en 1976 ou à Calgary en 1988. Ce qu'il aurait fallu dire aux Canadiens était ceci: «C'est à nous tous de partager la note. Et nous allons demander un

effort à tous les Canadiens. Nous allons trouver de l'argent par des moyens légitimes puisque nous agissons dans un but légitime et il ne sera pas question de créer une loterie.» Nous savons ce qui est arrivé.

On avait également affirmé à ce moment-là que les Olympiques s'autofinanceraient. Je vous fais grâce des détails, car nous les connaissons tous. Ce que je tiens à vous rappeler, c'est qu'en 1979, à l'instigation de mon collègue, le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski) qui, désormais, monsieur le Président, coprésidera nos débats, nous avons envisagé des mesures pour permettre au gouvernement fédéral d'abandonner le domaine des loteries. Conscient de ce que doivent être de bonnes relations fédérales-provinciales, il a rencontré les provinces et s'est engagé au nom du gouvernement. Cet engagement était clair: le gouvernement fédéral se retirerait du domaine des loteries. En échange, les provinces, ayant maintenant des droits exclusifs dans ce domaine, donneraient au gouvernement fédéral, pour ses besoins, en particulier la condition physique et le sport amateur, une somme qui avait été fixée à cette époque à 25 millions de dollars par année et qui devait augmenter selon une formule tenant compte de l'inflation. Cet argent versé devait servir essentiellement à la condition physique et au sport amateur, et le gouvernement fédéral se retirait de ce domaine.

L'accord fut signé et, comme je l'ai dit, nous devons recevoir 25 millions de dollars par année. Le chiffre est maintenant de l'ordre de 35 millions. En tant que gouvernement fédéral, nous avons signé cet accord de bonne foi et les provinces l'ont ratifié de bonne foi également.

Après la campagne électorale de 1980, le chef de l'opposition d'alors s'est engagé à redonner au gouvernement fédéral le pouvoir d'organiser des loteries. Je sais que pendant les quatre dernières années, les libéraux n'ont cessé de prétendre que nous avions fait une mauvaise affaire. Ils le disent peut-être encore.

M. Boudria: Lamentable.

M. Epp (Provencher): Ils disent même lamentable. Je voudrais que cette Chambre et tous les Canadiens sachent dans quel pétrin les libéraux se sont mis. Je ne connais aucun autre gouvernement capable d'organiser une loterie et de perdre de l'argent. Pourtant, ils y sont parvenus. Non seulement ils ont lancé une nouvelle loterie, mais ils ont réussi à perdre de l'argent.

M. Boudria: Ce n'est pas une loterie, ce sont des paris sportifs.

M. Epp (Provencher): En tout cas, si le député estime que 46 millions, ce n'est rien, il peut nous l'expliquer. Cela dit, en 1980, le gouvernement a pris des mesures pour essayer d'organiser de nouveau des loteries ou des jeux. Il n'y a eu aucune négociation avec les provinces. Le gouvernement fédéral a simplement annoncé ses intentions.